

LE LOGEMENT ? PARLONS-EN !

Dispositif jeunes et alternants 2021

ACTION LOGEMENT **EN QUELQUES MOTS...**



NOS MISSIONS

NOUS FACILITONS L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI



Accompagner

les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des services et des aides financières.



Construire & financer

des logements sociaux et intermédiaires pour les salariés, notamment dans les zones tendues en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.



Contribuer

à la politique du logement & du renouvellement urbain

ACTION LOGEMENT **AUPRÈS DES JEUNES...**





LA NOUVELLE PLATEFORME AL'IN

Salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés

COMMENT SE DÉROULE LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT ?

1. Saisir intégralement votre demande de logement social et télécharger vos justificatifs sur : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
2. Rapatrier votre dossier complet avec votre NUD (N° unique départemental de demande de logement social créé) sur Al'in

Une fois ces étapes effectuées, vous accédez aux offres de logement disponibles correspondant à votre situation, vous pourrez :

- Visualiser en temps réel l'état d'avancement de votre demande de logement,
- Consulter les offres de logement correspondant dans la mesure du possible à vos critères (typologie, secteur recherché, montant du loyer) en fonction des logements disponibles sur son parc,
- Proposer votre candidature sur un bien.





LES AIDES À LA LOCATION

AVANCE LOCA-PASS® : le financement du dépôt de garantie

- ◆ Prêt* sans intérêt d'un montant maximal de **1 200 €**
- ◆ **Différé de 3 mois**, remboursable sur 25 mois maximum
- ◆ **Mensualités minimales : 20 €**
- ◆ Tout type de logement (parc social ou privé).

** Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.*

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



LES AIDES À LA LOCATION

AVANCE LOCA-PASS® : le financement du dépôt de garantie (suite)

Bénéficiaires :

- ◆ Salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole quel que soit l'âge.
- ◆ Jeunes de moins de 30 ans :
 - En formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation),
 - En recherche d'emploi.
- ◆ Etudiants salariés et **pouvant** justifier :
 - d'un contrat à durée déterminée (CDD) de trois mois minimum en cours au moment de la demande d'aide,
 - d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de trois mois minimum au cours des six mois précédant la demande d'aide,
 - ou d'une convention de stage d'au moins trois mois en cours au moment de la demande,
 - ou d'un statut d'étudiant boursier d'État français.



VISALE

Une garantie gratuite pour louer et faciliter l'accès au logement!

- ◆ Pour tous les jeunes de -30 ans révolus (jusqu'à leur 30^{ème} anniversaire)

Quels sont les avantages de Visale ?

- ◆ Un service **100% gratuit**
- ◆ **Une garantie obtenue en quelques clics** avec certification du locataire
- ◆ **Plus fiable** qu'une caution personne physique
- ◆ Plus besoin de demander la caution des parents!

Pour en savoir + ou faire le test : www.visale.fr

Bon à savoir !

Tout étudiant et alternant bénéficie de Visale, dans le parc privé et le parc social.

Ainsi que les jeunes de 30 ans au plus, logés en structures collectives.

Aide soumise à conditions



VISALE

QUELLES CONDITIONS ?

- ◆ Durée d'engagement sur **la totalité du bail**, sans franchise, sans délai de carence
- ◆ Prise en charge jusqu'à **36 mois d'impayés de loyers et charges** (limitée à **9 mois d'impayés** de loyers et charges pour les étudiants et alternants qui entrent dans un **logement du parc social**)
- ◆ **Dégradations locatives garanties dans le parc privé** dans la limite de 2 mois de loyers et charges.

Aide soumise à conditions



VISALE QUELS MONTANTS ?

- **Loyer + charges d'exclusion**
 - 1 500€ Ile de France
 - 1 300€ France Métropolitaine et DROM

- **Le loyer + charges maximum = 50%** des ressources justifiées par le ménage

- **Etudiants et alternants = forfait sans justification de ressources**
 - 800€ Ile de France
 - 600€ France Métropolitaine et DROM



VISALE EN PRATIQUE..POUR LE LOCATAIRE

JE SUIS LOCATAIRE ET JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE VISALE

J'obtiens mon visa en 3 étapes sur www.visale.fr :
c'est rapide, facile d'accès et pratique !

1



Je crée mon espace personnel :

- Je renseigne mon identité
- Je remplis mes ressources
- Je joins mes pièces justificatives

2



Je valide ma demande de visa
et j'obtiens ma réponse dans les
48h.

3



Je remets mon visa certifié
au bailleur



UNE AIDE SPÉCIFIQUE JEUNES - 30 ANS

AIDE MOBILI-JEUNE® : allègement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans sur : mobilijeune.actionlogement.fr

- ◆ Jeune de moins de 30 ans* **en formation professionnelle, en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus **100 % du SMIC**
- ◆ **Subvention jusqu'à 100 €** par mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement)
- ◆ À présenter dans **un délai de 6 mois** à compter de la date de démarrage du cycle de formation
- ◆ Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).

* Jusqu'au 30ème anniversaire

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



EXEMPLE

- Pour un salaire de **950 €** net par personne
- Pour un loyer (charges comprises) de **400 €**

400 € de loyer

AIDES

MONTANT DES AIDES



Aide MOBILI-JEUNE®

- 100€



Prime d'activité

Proposé par la CAF, sous conditions de ressources.
En savoir plus, www.caf.fr

- 206€

Reste à payer : 94 €



L'ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

AIDE MOBILI-PASS® : financement de la recherche d'un logement et de l'installation

- ◆ **Être en situation de mobilité professionnelle** (mutation, recrutement...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde
- ◆ Prendre un **logement locatif** sur le site d'arrivée
- ◆ **Prise en charge des frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif** effectué par un opérateur spécialisé* sélectionné par le salarié :
 - entretien individuel
 - sélection des biens correspondants à vos souhaits et organisation des visites
 - Suivi de votre installation et gestion de vos démarches administratives

** Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.*

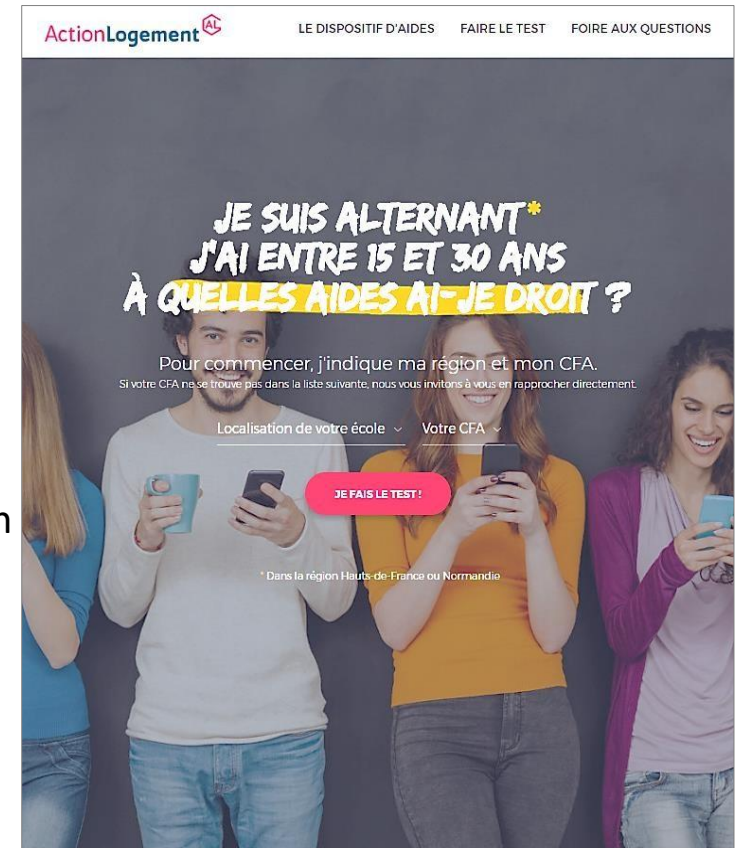
Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.



L'OFFRE DE SERVICES ALTERNANTS

PLATEFORME DES ALTERNANTS

- ◆ **Objectif** : un seul point d'entrée pour les jeunes en formation professionnelle pour vous orienter sur les aides Action Logement et de la Région.
- ◆ **Recherche de logement selon vos besoins**
- ◆ **Orientation vers les aides** :
 - Mobili-Jeune® / Loca-Pass® / Visale / Aide à l'installation
- ◆ **Une équipe dédiée sur le territoire**
- ◆ **www.alternant.actionlogement.fr**



Action Logement : à votre écoute

- ▶ Un formulaire de contact sur notre site : <https://www.actionlogement.fr/poser-votre-question>
- ▶ Un service client pour les salariés, une demande de contact, une FAQ



Contactez-nous
au 0970 800 800

(Disponible de 9h00 à 17h30 du
lundi au vendredi - numéro non
surtaxé)



Posez votre
question



Consultez notre
FAQ

- ▶ Un site internet
www.actionlogement.fr
- ▶ Une plateforme locative
www.al-in.fr



**POUR VOS QUESTIONS LOGEMENTS
CONTACTEZ NOUS !!!**

TEL : 0970 800 800

**Formulaire de contact :
[https://www.actionlogement.fr/poser-
votre-question](https://www.actionlogement.fr/poser-votre-question)**

www.actionlogement.fr  [@Services_AL](https://twitter.com/Services_AL)